

Réduction des frais de transit de marchandises entre le Burundi et la Tanzanie

PANA, 18 juin 2014 Bujumbura, Burundi (PANA) - La Tanzanie a accepté de réduire de 500 dollars américains à 152 dollars, les frais de transit qui étaient jusque-là exigés aux importateurs de marchandises en direction du Burundi, apprend-on de source officielle dans la capitale burundaise. Dans les relations commerciales entre les deux pays, la balance est plutôt favorable à la Tanzanie qui est le passage obligatoire et à sens unique de marchandises à destination du Burundi, rappelle-t-on dans les milieux d'affaires à Bujumbura. [Photo : Véhicules à la Frontière Burundi-Tanzanie]

Les cinq pays membres de la communauté est-africaine de libre échange sont le Burundi, le Rwanda, la Tanzanie, l'Ouganda et le Kenya. Dans ces différents pays, les frais de transit de marchandises varient généralement de 100 à 500 dollars américains et selon la ministre à la présidence, chargée des Affaires de la Communauté est-africaine (East africancommunity, EAC), à l'origine de la bonne nouvelle pour les opérateurs économiques du Burundi, Mme Léonore Nzeyimana, il a fallu de « longues négociations » pour que la Tanzanie concède cette baisse significative sur les frais de transit de marchandises. D'après la même source, les retombées positives de la décision tanzanienne sont attendues au niveau des marchandises dont les prix vont diminuer, surtout que le Burundi, pays enclavé, dépend pour l'essentiel des services des ports de Dar-es-Salaam, en Tanzanie, et de Mombassa, sur l'Océan indien, plus particulièrement pour les hydrocarbures en ce qui est du transit par le Kenya. Les mêmes pays de la communauté est-africaine ont entamé, depuis bientôt une décennie, un laborieux processus d'élimination des obstacles économiques, politiques, administratifs ou encore juridiques à la libre circulation des personnes et des biens, en prévision d'une mise en place effective d'une union douanière totale et parfaite. D'autres obstacles qui nécessitent des mesures pratiques, persistent sur le chemin de cette union douanière, comme le manque d'infrastructures adéquates au niveau de postes frontaliers, l'harmonisation des heures de travail aux frontières, la vérification des marchandises sur les postes frontaliers, ou encore l'absence de système électronique de suivi des marchandises jusqu'à destination, se plaignent les hommes d'affaires de la sous-région. L'accès aux documents administratifs reste aussi difficile, surtout quand il s'agit de courir après l'attestation de non-redevabilité, selon les mêmes sources qui attendent encore l'harmonisation des procédures relatives à la collecte des recettes pour travailler plus aisément dans l'espace de la communauté est-africaine. Sur le plan politique, des tensions entre pays membres sont autant d'autres hypothèques qui pèsent sur le processus d'intégration rapide au sein de la communauté est-africaine, dit-on dans les milieux politico-diplomatiques à Bujumbura. Les relations sont pour le moment particulièrement tendues entre la Tanzanie et le Rwanda, deux locomotives de l'intégration au sein de l'EAC qui s'accusent de velléités de déstabilisation réciproques alors que la fidélité à l'intégration est également à l'agenda de la communauté.